

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE269

présenté par
M. Lamirault, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« durable »

Le mot :

« durables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.